



Prime de précarité - Non paiement et dépassement plafond

Par Pivoine123

Bonjour,

J'ai été contractuel durant un an dans une collectivité territoriale. Mon CDD n'a pas été renouvelé au bout d'un an. Je m'attendais à percevoir la prime de précarité mais je découvre qu'il y a un plafond correspondant à 2 fois le SMIC brut, au-delà duquel on ne perçoit pas de prime de précarité. Ma rémunération dépasse ce plafond de 67 euros. C'est très frustrant car je comptais sur cette prime. Y-a-t-il une possibilité de faire un recours? Merci.